

Document soumis à l'avis de la CFVU du 18 avril 2024
et à l'approbation du CA du 14 mai 2024

**Certification écrit+
Tarifs en vigueur à compter de 2024**

PUBLIC	Tarifs appliqués par AMU pour la certification écrit+
<p>Étudiantes et étudiants inscrits à AMU (FI/FC) dans un diplôme national ou d'Etat dont la certification est prévue dans la maquette de la formation</p> <p>Lorsque la certification est prévue dans la maquette de la formation, elle est gratuite pour les étudiants d'AMU inscrits dans un diplôme national ou d'Etat quel que soit leur régime d'inscription. Pour les stagiaires en formation continue (FC) le coût de la certification (60 €) est pris en charge par la composante pour un reversement à écrit+ (15 €).</p>	0 €
Personnels – AMU (titulaires, contractuels et vacataires)	0 €
<p>Candidats libres</p> <p>Sont considérés comme candidats libres les étudiants dont la certification n'est pas prévue dans la maquette de la formation (FI/FC) les étudiants qui souhaitent la passer à titre individuel et tout public extérieur. Reversement à écrit+ : 15 €</p>	60 €